

**Postulat Yvan Pahud et consorts – Soutenir l’Agenda 21 en favorisant l’utilisation et la production de gravier indigène, ceci en maintenant des postes de travail dans le canton**

*Texte déposé*

Selon le compte-rendu 2016 de la Direction générale de l’environnement et avec des informations fournies par l’association vaudoise des gravières et déchets (AVGD), en 2016 près de 40 % de l’approvisionnement en granulats naturels vaudois provient de l’importation.

Sur le volume total d’approvisionnement de 1,75 mio de m<sup>3</sup>, l’importation représente environ 680’000 m<sup>3</sup>.

Depuis 2006, l’importation de ces produits de gravière a passé de 24 % à 40 % et ce phénomène pourrait bien perdurer.

Si les volumes importés sont en constante augmentation, les volumes issus des sites vaudois (gravières et carrières) sont en diminution de près de 15 % sur la même période.

Cette augmentation de l’importation est principalement due, pour l’instant, à un facteur économique, s’agissant des tarifs pratiqués par la France voisine. Or, cette concurrence a des conséquences directes sur l’exploitation des gravières vaudoises et les places de travail, mais également sur le trafic routier et l’environnement.

En effet, ces volumes importés sont transportés par camion. Ceci représente en moyenne plusieurs centaines de passages de camions par jour aux différents postes frontaliers, avec par exemple des pointes quotidiennes pouvant dépasser 200 camions, rien qu’à la douane de Vallorbe.

Bien entendu, cette augmentation de trafic ne contribue pas à décharger un réseau routier déjà saturé.

Les émissions de CO<sub>2</sub> de ce trafic pourraient être facilement évitées en recourant à l’utilisation de nos ressources naturelles de proximité.

Outre la fourniture en granulats naturels utile à la construction, les sites d’exploitation des gravières contribuent à la reprise de terre d’excavation de type A ou B selon les sites.

En effet, après la période d’extraction, les volumes ainsi disponibles sont utilisés pour la remise en état des sites de production, permettant ainsi soit de recréer des surfaces d’assolement pour l’agriculture, soit de préserver la flore et la faune par le biais de programmes spécifiques, tel que celui évoqué par Mme la Conseillère d’Etat Jacqueline de Quattro en conférence de presse le lundi 26 juin dernier.

L’extraction de gravier génère plusieurs centaines d’emplois directs sur notre canton et près de 4’000 pour toute la Suisse.

A rappeler également que l’extraction lacustre est sujette à une concession de l’Etat qui encaisse une redevance de 6 francs/m<sup>3</sup> exploité. Ce qui représente près de 1,4 mio pour la caisse cantonale.

Les divers critères de pondération écologique, ainsi que le choix du maître de l’ouvrage d’imposer sa propre marchandise devrait permettre de favoriser le recours au gravier vaudois lors des constructions soumises au marché public. Cette mesure a pour objectif de maintenir des emplois et des rentrées fiscales dans le canton, tout en soutenant les critères définis par l’agenda 21 figurant dans le programme de législation du gouvernement vaudois.

**Pour ces diverses raisons économiques, sociétales et environnementales, je demande au Conseil d’Etat :**

- d’étudier l’opportunité d’utiliser en priorité des granulats naturels d’origine vaudoise dans les chantiers de l’Etat ou subventionnés par celui-ci ;

- par le biais d’une campagne d’information, de sensibiliser les communes et les acteurs de la construction à recourir en priorité au gravier vaudois.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Yvan Pahud  
et 52 cosignataires*

#### *Développement*

**M. Yvan Pahud (UDC) :** — En préambule, je tiens à remercier les quatre députés consorts qui soutiennent la démarche du postulat, qui a pour but de maintenir une production de gravier indigène utile aux besoins de la construction vaudoise. Aujourd’hui, cette production est menacée par une augmentation constante des importations, aux dépens de notre production locale. Les importations représentent aujourd’hui près de 40 % de l’approvisionnement en granulats naturels, contre 24 % il y a dix ans. Si l’importation est en augmentation, les volumes issus des sites vaudois sont en diminution de 15 % sur la même période. Comme l’évoque le texte du postulat, cette situation a des conséquences directes pour l’économie vaudoise. Outre les places de travail menacées, un volet tout aussi important est touché : celui de l’écologie. En effet, la Suisse — et plus particulièrement le canton de Vaud — font office de référence pour un mode d’exploitation respectant la faune et la flore, par le biais d’un programme spécifique. Or, il faut aussi considérer la pollution occasionnée par un trafic de camions transfrontalier.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l’examen d’une commission.**